ORGANIGRAMME –

ORGANISME FORMATION (OF) FD CMPP

Jean Noël TROUVE
Président du Conseil d'administration

Leila SALBRIS
Coordinatrice formation et Référente handicap

Denise WOHL
Responsable pédagogique

Jean SIBEUD
Référent Qualiopi du comité qualité

COMMISSION FORMATION

Jocelyne Bakayoko, directrice administrative Cmpp Sevran

Nacera Brik, ancienne directrice administrative Cmpp Orléans

Dr Amandine Buffière, médecin directeur Cmpp Paris présidente d'honneur fdcmpp

Dr Delhomme Martine médecin Cmpp Haubourdin

Mael Hanique, directeur administratif CMPP Acodège Dijon

Dr Francine Morel, directrice médicale retraitée CMPP Pau

Dr Anne Roger Da Silva, pédopsychiatre et DM CMPP Montpellier

Dr Annick Roth, neuropédiatre retraitée DM CMPP Colmar

Hicham Saad, directeur pôle Cmpp APSI Sucy en Brie

Dr Jean Sibeud, pédopsychiatre retraité CMPP Roubaix

Dr Jean Noël Trouvé , pédopsychiatre Cmpp Massy 91

Dr Denise Wohl, pédopsychiatre et DM CMPP Valence

Référent et/ou l'organisateur formation

FORMATEURS
=> Confère liste des formateurs internes/externes

Mise à jour le 24/09/2026

ORGANIGRAMME –

ORGANISME FORMATION (OF) FD CMPP

Le coordinateur :

Le coordinateur est chargé de la gestion administrative et logistique des formations délivrées.
Il met en œuvre la politique qualité de formation. A ce titre, il s'assure que chaque formation délivrée s'appuie sur la réglementation en vigueur. Il participe à la mise en place des outils de recueil, d'évaluation, d'organisation et de communication avec les stagiaires (enquêtes, quiz, procédures, mailing…) avant, pendant et après la formation. En lien étroit avec le responsable pédagogique, le référent de la formation et le référent Qualiopi, il finalise la co-construction des programmes de formation, des divers questionnaires et les diffuse. Il est aussi en lien avec les organismes gestionnaires dont dépendent les stagiaires (facturation entre autres, retours d'évaluations).

Le responsable pédagogique :

Le responsable pédagogique est chargé de piloter la réflexion de l'OF via la CF qu'il anime et de susciter la conception des journées de formation en lien avec le repérage des besoins des professionnels en CMPP. Dans le respect des exigences de la formation continue, il garantit une veille sur les évolutions des pratiques professionnelles ; à cette fin il est assisté par un groupe de travail dédié au sein de la CF, le comité qualité. En lien étroit avec le coordinateur, et sur les propositions des formateurs et des membres de la commission formation, il co-construit et valide les programmes de formation. Il pilote également l'évaluation de chaque formation et, avec l'appui du référent Qualiopi, il note les dysfonctionnements ou problèmes rencontrés lors du déroulement de l'action et propose les axes d'améliorations adéquats. L'ensemble de ces éléments est communiqué et exploité par la commission formation.

Le référent Qualiopi :

Le référent Qualiopi est l'interlocuteur privilégié des organismes de certification, il transmet à la coordinatrice et à la commission formation les consignes utiles relatives aux critères et échéances à respecter. Il est destinataire des réponses aux différents processus nécessités par le Référentiel National Qualité dit Qualiopi (recueil des attentes, besoins spécifiques, évaluations, enquête de satisfaction, réclamations) pour chaque formation ; de même, il reçoit les compte-rendus (travail préparatoire, contenu et déroulé, analyse post formation) établis par l'équipe des formateurs, ainsi que les observations de la coordinatrice. Il doit disposer de toutes les informations nécessaires pour transmettre à la CF et éventuellement au CA, l'analyse globale utile au pilotage de l'organisme de formation. En lien avec le responsable pédagogique et assisté dans ces tâches par le comité qualité, il s'assure des différentes veilles : la veille légale et réglementaire, sur l'évolution des compétences et des métiers et celle concernant les innovations pédagogiques et technologiques ; il transmet les mises à jour au comité qualité et à tous les membres de la commission formation et aux formateurs.

La commission formation :

La commission formation est chargée de susciter, construire et mettre en œuvre les programmes de formation en prenant en compte les besoins recensés et les demandes des professionnels de CMPP. Pour cela, elle établit des liens avec le référent des diverses journées de formations s'il est extérieur à la CF. Elle prend attache avec les intervenants pressentis, elle définit avec le responsable pédagogique

les compétences et les savoirs visés (objectifs), les moyens pédagogiques et l'évaluation de l'action de formation. Elle intègre les observations et les résultats des évaluations dans une logique d'amélioration continue. Afin de développer le réseau de formateurs-intervenants, la commission identifie, dans la mesure du possible, de nouvelles compétences au sein du groupe animé ou parmi les adhérents de la FDCMPP et en fait part aux référents du pilotage de l'OF. Un de ses membres trace les comptes rendus des réunions et des décisions prises. La commission formation peut solliciter des personnes ressources identifiées au sein du CA de la FDCMPP selon les besoins des sujets traités.

Le référent et/ou l'organisateur formation :

Le référent s'assure en amont des conditions matérielles de déroulement de la formation (locaux, outils, organisation) et valide avec le trésorier les démarches engagées ; il est responsable, au sein de l'équipe des formateurs, de la cohérence et de l'adéquation du programme prévu aux attentes exprimées par les stagiaires ; il veille à la qualité de l'ambiance de travail entre collègues et à la transmission des éléments recueillis au préalable. Le référent garantit le bon déroulement de la formation et veille à la mise en œuvre de la traçabilité des actions de formation. A ce titre, il contrôle la présence effective des stagiaires prévus, au début et tout au long de la session. Il s'assure de la transmission effective aux stagiaires par les formateurs (via la coordination), des documents pédagogiques adaptés à la formation.

En fin de formation, il s'assure du remplissage par les stagiaires des questionnaires de satisfaction et d'évaluation des connaissances et des acquis. Il utilisera avec ses collègues ces résultats pour vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques et veillera à l'amélioration continue des formations proposées, en tenant compte également des scores des grilles d'évaluation des formateurs internes et externes. S'il n'est pas membre lui-même de la commission Formation, il assurera un lien avec cette instance.

Le référent handicap :

Le référent handicap est l'interlocuteur privilégié des stagiaires en situation de handicap en amont et au décours de la formation. Il coordonne les actions mises en œuvre pour faciliter l'accès et le maintien des personnes handicapées en formation et en apprentissage. Il transmet ces informations au référent de chaque module de formation et se soucie de la pertinence des adaptations mises en place.